

DECEMBRE 2024

RC-POS (24_POS_11) (Maj.)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Alice Genoud et consorts - Le ski, c'est fini ? Pour une stratégie d'avenir pour nos stations

1. PREAMBULE

La commission ad hoc qui a examiné l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 10 octobre 2024, de 17h15 à 18h30, au Parlement, à Lausanne. La commission était composée de Mmes Céline Baux, Alice Genoud, Eliane Desarzens, Mathilde Marendaz, Nathalie Vez, et de MM. Sergei Aschwanden, Jean-Bernard Chevalley, Pierre-François Mottier et Jean-Marc Udriot, sous la présidence du soussigné, M. Julien Eggenberger. Etaient excusés Jacques-André Haury, remplacé par M. Andreas Wüthrich, excusé, non remplacé; Olivier Gfeller, premier membre désigné, remplacé par Julien Eggenberger dans cette fonction, ce dernier étant ensuite remplacé par Eliane Desarzens en tant que commissaire.

Participaient à la séance : Mme Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et M. Jean-Baptiste Leimgruber, Responsable de l'Office du développement économique (OFDEV) Service de la promotion de l'économie et de l'innovation. Le secrétariat était tenu par Mme Marie Poncet Schmid, Secrétariat général du Grand Conseil.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Le postulat trouve son origine dans le constat que sous l'effet du réchauffement climatique, les stations de basse et de moyenne altitude connaissent des problèmes d'enneigement. Dans certaines d'entre elles, le tourisme 4 saisons sera possible, mais dans d'autres, la pratique du ski sera impossible. Or, une partie de la population vit des sports d'hiver. La question se pose, dès lors, de réfléchir aux manières d'être proactifs. En France, la Cour des comptes a tiré l'alarme, car à l'horizon 2030-2035, plusieurs stations ne seront plus viables, comme celle de Jougne qui va fermer. Les personnes ayant investi dans des restaurants ou diverses infrastructures vont se retrouver dans des situations problématiques.

Il s'agit de réfléchir à « l'après ski » pour certaines stations, surtout celles de basse altitude, quand il sera impossible de faire fonctionner des canons à neige, et de répondre de ces stations pour éviter leur fermeture.

Le potentiel touristique des stations de basse et moyenne altitude est important ; elles sont proches des villes, souvent bien desservies par les transports publics et seront agréables à fréquenter lors d'étés toujours plus chauds.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'État présente la stratégie aujourd'hui suivie l'État de Vaud :

Le tourisme représente une grande part de l'économie vaudoise, notamment en matière d'emplois. La politique d'appui au développement économique (PADE) 2020-2025 forme le cadre stratégique dans lequel s'exercent les aides cantonales, en application de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Le tourisme fait partie de cette stratégie. Il s'agira de procéder à l'évaluation de l'efficacité des axes choisis et des

indicateurs de la PADE 2020-2025. A partir de cela, en 2025-2026, le plan stratégique quinquennal suivant sera proposé par le département, qui en prépare les éléments. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas de stratégie touristique cantonale. Les régions sont les plus à même de comprendre leurs besoins. Néanmoins, le dérèglement climatique amène un tel changement de paradigme que le Canton doit aussi développer des réflexions sur la problématique, notamment en aidant les régions dans leurs réflexions, voire en leur imposant un cadre, pour s'assurer que la transition fait partie de leurs réflexions et en les aidant financièrement. Il ne faut pas imposer une vision cantonale aux acteurs locaux, car ce sont eux qui vont agir. Le Canton va aider à financer les actions et à soutenir la transition. La stratégie touristique doit être élaborée avec les associations économiques régionales et les acteurs du tourisme.

En 2025, le Canton doit proposer à la Confédération une stratégie des remontées mécaniques dans le cadre de la nouvelle politique régionale. La politique cantonale intègrera cette stratégie touristique. En outre, le département a décidé que les montants qu'il investit doivent désormais prendre en compte la durabilité. Au Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), les directives concernant les subventions ont été revues, notamment lors de la présentation du crédit-cadre pour le développement durable du tourisme régional. Le département a collaboré avec l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC). Les projets du SPEI sont examinés selon les propositions de cet office. De cette manière, le département est parvenu à un changement de paradigme avec le crédit-cadre de 50 millions pour le développement durable du tourisme régional. Il est très différent du crédit-cadre « Alpes vaudoises 2020 », qui permettait encore le développement du ski. Le nouveau crédit-cadre s'adresse à tout le canton et tient compte de la durabilité.

En résumé, le calendrier est le suivant : 2025, stratégie des remontées mécaniques pour répondre aux exigences de la nouvelle politique régionale ; puis, évaluation de la PADE 2020-2025 ; stratégie cantonale sur le tourisme, dans le cadre de la prochaine PADE.

Les actions étatiques allant déjà dans le sens des demandes du postulat, le Conseil d'État ne s'y oppose pas. La stratégie sur les remontées mécaniques sera sans doute publiée avant la réponse au postulat et la réponse à ce dernier pourrait être intégrée dans la stratégie en préparation.

4. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs commissaires annoncent des intérêts: membre du conseil intercommunal de la région de Nyon (amené à étudier un préavis concernant Télé-Dôle et la station Jura sur Léman), président du CA de Téléleysin-Les Mosses-La Lécherette SA, administrateur de la Compagnie Hôtelière des Alpes vaudoises SA, de TéléVillars-Gryon-Les Diablerets, directeur général association touristique Porte des Alpes, responsable de station Villars, président Alpes Vaudoises Société Coopérative, membre du bureau CITAV (Communauté d'Intérêt Touristique des Alpes Vaudoises), président de la Société des Coopératives des Alpes Vaudoises (SCAV), membre du comité de l'association des offices du tourisme vaudois (ADOTV), membre du comité de Chablais région (promotion économique régionale) et président de la Société vaudoise d'économie alpestre SVEA.

Plusieurs commissaires indiquent adhérer à la fois aux préoccupations du postulat et aux orientations présentées par la Conseillère d'État. Le canton a un rôle à jouer et une stratégie en amont serait utile pour accompagner les projets et les petites stations. D'autant que la plupart des communes concernées ne disposent pas d'un service ad hoc. Il serait donc pertinent d'intégrer les réflexions du postulat dans la prochaine PADE.

La discussion porte aussi sur le fait qu'il faut distinguer les stations avec remontées mécaniques qui tirent les personnes (arbalètes), où seule la pratique du ski est possible, des stations avec remontées mécaniques portées (télécabines). Les premières n'ont pas d'avenir alors que pour les secondes, le potentiel touristique 4 saisons est le plus important, raison pour laquelle l'on essaie de sauver les remontées mécaniques portées. La desserte des stations par les transports publics est un atout à valoriser. Parmi les stations de montagne, certaines seront en mesure de perpétuer l'activité du ski dans les dix à vingt prochaines années et d'autres, en particulier, dans le Jura, n'ont pas d'avenir dans cette activité, à court terme.

Un député souligne que le ski fait encore partie de l'offre touristique 4 saisons et qu'il doit être soutenu pendant environ 25 ans. Il souligne le problème suivant : nombre de projets sont bloqués par la Direction générale de l'environnement (DGE). Cela allonge les procédures, qui durent deux à trois ans. Pendant ce temps, le climat se réchauffe et les acteurs touristiques se retrouvent dans des situations difficiles. Il souhaite plus d'efficience et de rapidité dans les procédures et demande comment y parvenir.

Une commissaire soutient le postulat tout en regrettant que les réflexions concernant les stratégies sur l'« après ski » aient été retardées. Pour elle, le tourisme 4 saisons est une manière de contourner la transition vers un tourisme durable. Les projets d'enneigement artificiel nécessitent le détournement d'eau et l'utilisation des ressources en eau et énergie, pour une activité qui va cesser. Il est urgent de répondre à ce type de postulat afin d'anticiper la situation.

Il est précisé que le postulat n'avance pas que le ski est terminé partout à moyen terme, mais qu'il pose la question pour certaines stations. Tout le monde semble admettre, toutefois, un sévère redimensionnement des activités liées au ski.

Un député, plutôt favorable au postulat, regrette que le postulat porte sur l'ensemble du canton, qui comprend des régions économiques, dont les Alpes vaudoises. Les régions réfléchissent à la problématique depuis 2011 voire avant dans le cadre du projet « Alpes vaudoises 2020 » qui comprenait le concept de tourisme 4 saisons. Il ne faut pas cantonaliser la stratégie, car les régions ont leur propre organisation et stratégie touristique. Les communes doivent s'investir dans le tourisme 4 saisons, car les sociétés de remontées mécaniques seules n'y parviendront pas.

Un député regrette que trois services – SPEI, SAGEFI, DGE – s'occupent des projets, travaillant en silo. C'est problématique pour les communes et porteurs de projets. Vis-à-vis de la population, nous devons trouver des solutions pour que les personnes puissent continuer à vivre du tourisme dans ces régions.

Une commissaire rappelle aussi que l'enneigement artificiel n'est pas une solution pour les stations entre 900 et 1600 m, car il faut des températures négatives pour faire fonctionner les installations. En France, de petites stations de basse et moyenne altitude, entre 900-1800 m, doivent fermer notamment en Isère et dans le Jura. Il est donc urgent de réfléchir à ces questions.

Le postulat ne remet pas en question les régions économiques, qui doivent garder le lead ; le canton doit approfondir la réflexion. Les concepts de tourisme 4 saisons et de tourisme sans ski sont très différents en matière de moyens à investir et de visée touristique.

En conclusion, personne dans la commission n'a contesté la nécessité d'un accompagnement. La question est de savoir si transmettre le postulat est nécessaire ou si les éléments transmis par Mme la Cheffe de département suffisent.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat et de le renvoyer au Conseil d'État par 5 voix contre 4 et 1 abstention.

Lausanne, le 18 décembre 2024

Le rapporteur : (Signé) Julien Eggenberger